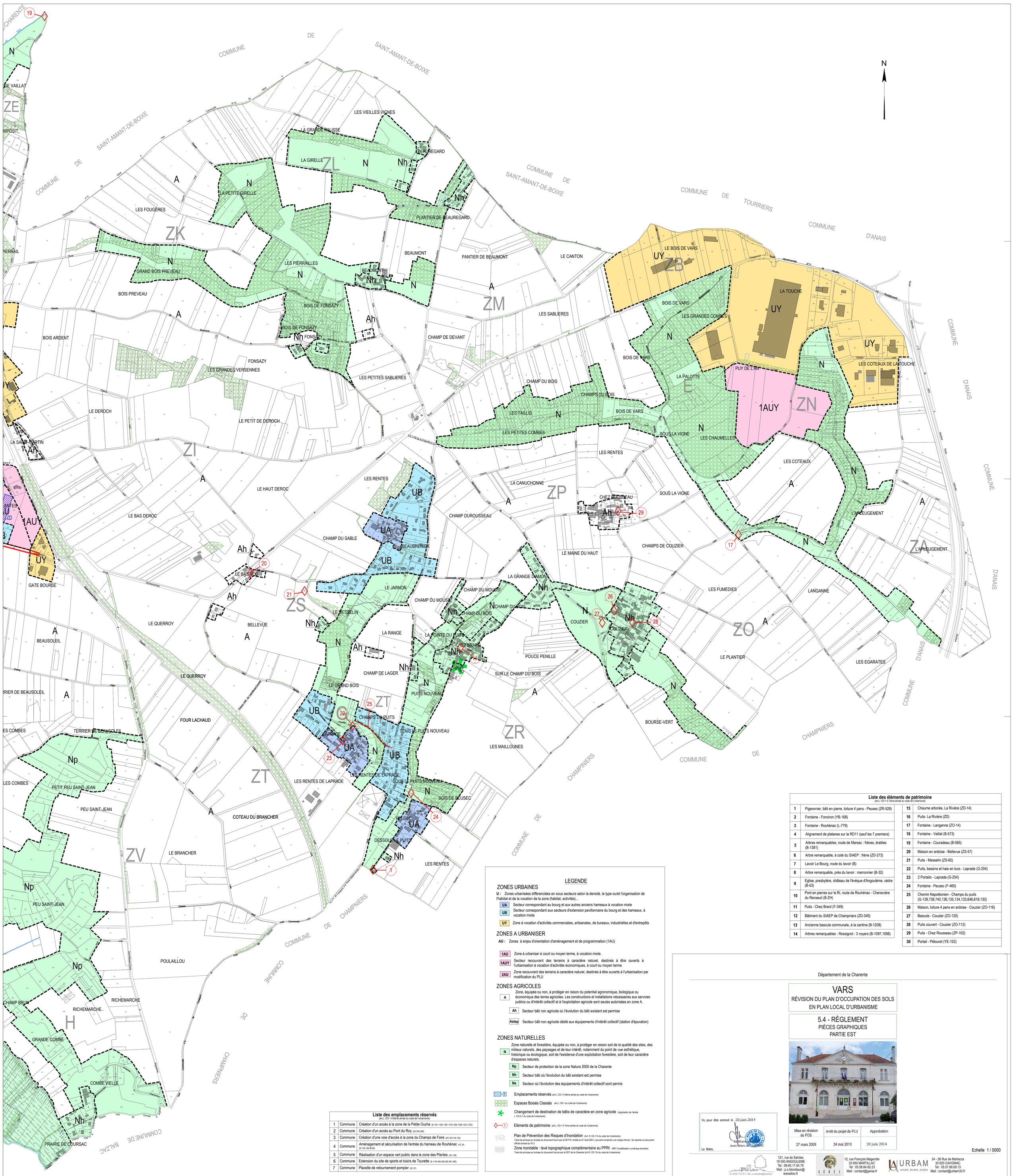

Liste des éléments de patrimoine

(art.L.123-1-5 7ème alinéa du code de l'urbanisme)

1	Pigeonnier, bâti en pierre, toiture 4 pans - Peusec (ZR-528)	15	Chaume arborée, La Rivière (ZD-14)
2	Fontaine - Fonciron (YB-168)	16	Puits- La Rivière (ZD)
3	Fontaine - Rouhénac (L-779)	17	Fontaine - Langanne (ZO-14)
4	Alignement de platanes sur la RD11 (sauf les 7 premiers)	18	Fontaine - Vaillat (B-573)
5	Arbres remarquables, route de Marsac : frênes, érables (B-1381)	19	Fontaine - Couradeau (B-585)
6	Arbre remarquable, à coté du SIAEP : frêne (ZD-273)	20	Maison en ardoise - Bellevue (ZS-57)
7	Lavoir Le Bourg, route du lavoir (B)	21	Puits - Messelin (ZS-60)
8	Arbre remarquable, près du lavoir : marronnier (B-32)	22	Puits, bassins et haie en buis - Laprade (G-204)
9	Eglise, presbytère, château de l'évêque d'Angoulême, cèdre (B-53)	23	2 Portails - Laprade (G-254)
10	Pont en pierres sur le Ri, route de Rouhénac - Chenevière du Ranseuil (B-ZH)	24	Fontaine - Peusec (F-465)
11	Puits - Chez Brard (F-349)	25	Chemin Napoléonien - Champs du puits (G-139,738,740,136,135,134,133,646,618,130)
12	Bâtiment du SIAEP de Champniers (ZD-349)	26	Maison, toiture 4 pans en ardoise - Couzier (ZO-116)
13	Ancienne bascule communale, à la cantine (B-1208)	27	Bascule - Couzier (ZO-120)
14	Arbres remarquables - Rossignol : 3 noyers (B-1097,1098)	28	Puits couvert - Couzier (ZO-112)
		29	Puits - Chez Rousseau (ZP-102)
		30	Portail - Pétouret (YE-152)

LEGENDE

ZONES URBAINES

U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type ou/et l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, activités)...

- **UA** Secteur correspondant au bourg et aux autres anciens hameaux à vocation mixte
- **UB** Secteur correspondant aux secteurs d'extension pavillonnaire du bourg et des hameaux, à vocation mixte
- **UY** Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales, de bureaux, industrielles et d'entrepôts

ZONES A URBANISER

AU : Zones à enjeu d'orientation d'aménagement et de programmation (1AU)

- **1AU** Zone à urbaniser à court ou moyen terme, à vocation mixte.
- **1AUY** Secteur recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités économiques, à court ou moyen terme.
- **2AU** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation par modification du PLU

ZONES AGRICOLES

- **A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.
  - **Ah** Secteur bâti non agricole où l'évolution du bâti existant est permise
  - **Astep** Secteur bâti non agricole dédié aux équipements d'intérêt collectif (station d'épuration)

ZONES NATURELLES

- **N** Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
  - **Np** Secteur de protection de la zone Natura 2000 de la Charente
  - **Nh** Secteur bâti où l'évolution du bâti existant est permise
  - **Ne** Secteur où l'évolution des équipements d'intérêt collectif sont permis

Emplacements réservés (art.L.123-1-5 8ème alinéa du code de l'urbanisme)

Espaces Boisés Classés (art.L. L.130-1 du code de l'urbanisme)

Changement de destination de bâtis de caractère en zone agricole (Application de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme)

Eléments de patrimoine (art.L.123-1-5 7ème alinéa du code de l'urbanisme)

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (Art. R.123-11b du code de l'urbanisme)
Tracé de principe sur la base du document fourni par la DDT16- Arrêté du 07 Août 2001), pouvant comporter une marge d'erreur. Se reporter au document officiel annexé au PLU

Zone inondable : levé topographique complémentaire au PPRI - MNT (modélisation numérique terrestre)
Tracé de principe sur la base du document fourni par la DDT de la Charente (Art.R.123-11b du code de l'urbanisme)

Liste des emplacements réservés

(art.L.123-1-5 8ème alinéa du code de l'urbanisme)

1	Commune	Création d'un accès à la zone de la Petite Ouche (B-1321.1320.1381.1278.1265.1266.1223.1224)
2	Commune	Création d'un accès au Pont du Roy (ZH.204.206)
3	Commune	Création d'une voie d'accès à la zone du Champs de Foire (ZH.103.144.143)
4	Commune	Aménagement et sécurisation de l'entrée du hameau de Rouhénac (YC.34 - ZX.105.106.98.99)
5	Commune	Réalisation d'un espace vert public dans la zone des Plantes (ZH.138)
6	Commune	Extension du site de sports et loisirs de Tourette (B-1144.484.483.482.481.480)
7	Commune	Placette de retournement pompier (ZC.37)

Département de la Charente

VARS

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4 - RÈGLEMENT

PIÈCES GRAPHIQUES

PARTIE EST

Vu pour être annexé le 20 juin 2014

Le Maire,

Le Maire, Jean Marc de LUSIGNAC

Mise en révision du POS	Arrêt du projet de PLU	Approbation
27 mars 2009	24 mai 2013	20 juin 2014

Echelle 1 / 5000

Tél : 09 65 17 04 79 // Mail : p.s.blondiaux@wanadoo.fr

121, rue de Saintes
16 000 ANGOULEME
Tel : 09.65.17.04.79
Mail : p.s.blondiaux@wanadoo.fr

GEREA Ingénieurs-Conseils

12, rue François Magendie
33 650 MARTILLAC
Tel : 05.56.64.82.23
Mail : contact@gerea.fr

URBAM conseil, études, projets

24 - 26 Rue de Marlacca
33 620 CAVIGNAC
Tel : 05.57.68.69.73
Mail : contact@urbam33.fr

Dossier : DU09-24
Date d'impression : Avril 2014